

Les conditions d'accès au jury VAE

Sous la forme d'un oral, le jury VAE est la dernière étape de votre parcours. L'objectif du certificateur est de vérifier que les compétences du candidat correspondent à celles exigées par le diplôme visé.

Selon votre certificateur des règles spécifiques peuvent s'appliquer (temps de présentation, mise en pratique, réalisation d'un support, etc.), toutefois nous retrouvons des aspects communs à la plupart des jurys VAE.

Remarque : si le dépôt du dossier auprès d'un jury est de votre responsabilité, le CNFDI ne pourra prétendre à une quelconque action auprès du certificateur. Nos équipes restent mobilisées pour tout complément d'information dans vos démarches concernant le passage devant le certificateur.

Le jury :

Composé à minima de deux personnes, les membres sont des experts du diplôme (professeurs, formateurs, responsable de certification, ...) et/ou des professionnels expérimentés dans le domaine de la certification visée.

Ils ont la charge :

- ✓ D'examiner le dossier de validation du candidat
- ✓ D'interroger le candidat pour vérifier la cohérence entre les acquis et les compétences inscrites dans le référentiel
- ✓ De prononcer un avis quant à l'obtention de la certification

Les modalités d'évaluation :

Seul le certificateur définit les modalités d'évaluation du diplôme. Nous vous invitons à prendre en amont les renseignements nécessaires pour obtenir les informations sur les conditions de présentation.

Dans un cadre général le jury prend la forme d'un entretien oral, sur la base du dossier de validation, d'environ 45 minutes composé de deux phases :

- ✓ Une présentation personnelle (explication de sa démarche, de son parcours, mise en avant de situations professionnelles, ...)
- ✓ Des questions posées par les membres du jury (sur les procédures métier, la réglementation, le parcours du candidat, ...)

A cela peut donc s'ajouter des demandes particulières comme la présentation d'un support complémentaire, un examen écrit, une mise en pratique, ...

Le résultat n'est pas donné immédiatement, un délai moyen de 15 jours est constaté selon la certification visée. La décision finale peut prendre trois formes :

- Validation totale : Vos acquis correspondent aux attendus du diplôme visé. Le diplôme est obtenu dans sa totalité.
- Non validation : Vos acquis ne permettent pas au certificateur de répondre aux objectifs du diplôme visé. Le diplôme n'est pas attribué.
- Validation partielle : Vos acquis correspondent en partie aux attentes du diplôme, et lui permettent de répondre partiellement aux objectifs de cette certification. Le diplôme est attribué partiellement au candidat. Dans ce cas il est possible de se représenter en VAE ou de finaliser l'obtention du diplôme par d'autres moyens (formation initiale par exemple).

En résumé les étapes pour votre passage devant le jury VAE sont :

- ✓ Dépôt du dossier de validation
- ✓ Réception de la convocation selon les dates et modalités fixées par le certificateur
- ✓ Passage devant le jury
- ✓ Résultats

Nos équipes CNFDI vous souhaitent succès et réussite dans l'obtention de ce JURY VAE et de vos projets à venir.